

SYNDICAT MIXTE DE L'ABATTOIR DE CHAMBERY

(S.M.A.C.)

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° : 2026-02-02

L'an deux mille vingt-six le 17 février à 14h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Abattoir de Chambéry s'est réuni à la Direction des politiques territoriales, 4 rue du Château à Chambéry, sous la Présidence de séance de Monsieur Gilbert GUIGUE.

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

Objet : Approbation du compte financier unique 2025

Etaient présents :

- | | |
|--------------------|------------------------------------|
| - Gilbert GUIGUE | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - François MOIROUD | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Claudine BONILLA | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Franck MORAT | (Titulaire, Conseil départemental) |
| - Jimmy BAABAA | (Titulaire, Grand Chambéry) |

Excusée :

- | | |
|------------------|-----------------------------|
| - Sandra FERRARI | (Titulaire, Grand Chambéry) |
|------------------|-----------------------------|

A donné pouvoir à Jimmy BAABAA.

Secrétaire de séance :

- | |
|--------------------|
| - François MOIROUD |
|--------------------|

Le Comité syndical a été légalement convoqué le 4 février 2026

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération N°2025-02-05 du Comité syndical du 10 avril 2025, approuvant le Budget primitif 2025,

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière du syndicat, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Certifiée exécutoire par le Président du SMAC compte tenu de la réception en Préfecture le

et de l'affichage sur le site internet Savoie.fr

le

Reçu de réception en préfecture
073-200021384-20260217-2026-02-02-DE
Date de réception en préfecture : 17/02/2026
Date de réception en préfecture : 25/02/2026

Considérant que M. Jimmy BAABAA vice-président a été désigné pour présider la séance lors de l’adoption du compte financier unique,

Considérant que M. Gilbert GUIGUE, président, se retire de la salle,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical,

Décide à l’unanimité de :

- **D’adopter** le Compte Financier Unique 2025 pour lequel les valeurs de Mme le Payeur et de l’ordonnateur sont concordantes ;
- **D’arrêter** les recettes et les dépenses de l’exercice 2025 du budget principal du SMAC exécutées en Comptabilité M4 aux montants suivants :

	Résultat clôture exercice N-1	Part affectée à l’investissement exercice N -1	Résultat de l’exercice N	Résultat clôture de l’exercice N
Investissement	-418 985,00		176 752,57	-242 232,43
Fonctionnement	706 111,76	57 787,53	289 895,21	938 219,44
TOTAL	287 126,76	57 787,53	466 647,78	695 987,01

		Dépenses	Recettes	Solde d’exécution
Réalizations exercice 2025 (mandats et titres)	Section exploitation	A 618 984,37€	G 895 137,11€	G-A 276 152,74€
	Section investissement	B 879 750,86€	H 804 801,79€	H-B -74 949,07€

		Dépenses	Recettes
Reports exercice 2024	Report Section exploitation (002)	C 0,00€ (si déficit)	I 429 959,02€ (si excédent)
	Report Section investissement (001)	D 344 035,93€ (si déficit)	J 0,00€ (si excédent)

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
TOTAL (réalisations +reports)	1 842 771,16€ P=A+B+C+D	2 129 897,92€ Q=G+H+I+J	287 126,76 € =Q-P

Restes à réaliser à reporter en 2024	Section exploitation	E 0,00€	K 0,00€
	Section investissement	F 52 104,69€	L 413 302,16€
		=E+F 52 104,69€	=K+L 413 302,16€

		Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Résultat cumulé	Section exploitation	618 984,37€ =A+C+E	1 325 096,13€ =G+I+K	706 111,76€
	Section investissement	1 275 891,48€ =B+D+F	1 218 103,95€ =H+J+L	-57 787,53€
	Total cumulé	1 894 875,85€ =A+B+C+D+E+F	2 543 200,08€ =G+H+I+J+K+L	648 324,23€

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 6

POUR 6

Pour extrait conforme,

Le 17 février 2026

LE PRESIDENT

GILBERT GUIGUE

Accusé de réception en préfecture
073-200021384-20260217-2026-02-02-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026